



**Rémunération de M. Bruce Hack,  
Président du Conseil d'administration jusqu'au 14 juin 2019**

**Publication en application du Code de gouvernement d'entreprise  
AFEP - MEDEF de Janvier 2020**

**Paris (France) – 31 mars 2020** - Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la Société rend publics les éléments de rémunération de M. Hack, Président du Conseil d'administration jusqu'au 14 juin 2019. M. Hack était Président du Conseil d'administration depuis le 27 février 2017, Président du Comité Stratégie et membre du Comité Nominations & Gouvernance. Il n'était lié par aucun contrat de travail à la Société ni à aucune société du Groupe et n'a exercé aucun mandat social dans d'autres sociétés du Groupe.

La rémunération de M. Hack en qualité de Président du Conseil a été déterminée par le Conseil d'administration comme suit :

- une rémunération fixe de 68 125 euros, correspondant à une rémunération annuelle de 150 000 euros calculée au *pro rata* de la durée de son mandat de Président (jusqu'au 14 juin 2019)
- une rémunération de 28 833 euros au titre de son mandat d'administrateur jusqu'au 14 juin 2019 (selon les mêmes règles de répartition que les autres administrateurs), correspondant à :
  - une somme fixe de 13 750 euros
  - une somme fixe de 4 583 euros pour la présidence du Comité Stratégie
  - une somme variable en fonction de sa présence aux réunions du Conseil et des comités, fixée à 4 000 euros par réunion du Conseil et 2 000 euros par réunion du Comité Nominations & Gouvernance et du Comité Stratégie s'élevant à un montant total de 10 500 euros.

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération de M. Hack en qualité de Président du Conseil s'est donc élevée à 96 958 euros.

M. Hack n'a perçu aucun des éléments de rémunération suivants : rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance, indemnité de prise de fonction, indemnité de départ, indemnité de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire ou avantages en nature.

\* \*  
\*

**A propos de Technicolor**

[www.technicolor.com](http://www.technicolor.com) – Suivez-nous : [@Technicolor](https://twitter.com/Technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

**Contacts :**

**Relations Investisseurs :** +33 1 41 86 55 95 • [investor.relations@technicolor.com](mailto:investor.relations@technicolor.com)